

TABLEAU COMPARATIF

Texte du projet de loi

**Texte adopté
par l'Assemblée
nationale en
première
lecture**

**Propositions de
la Commission**

Article 1^{er}

Article 1^{er}

Article 1^{er}

Les résultats définitifs de l'exécution des lois de finances pour 2002 sont arrêtés aux sommes mentionnées ci-après :

Sans
modification.

Sans
modification.

(En euros)

	Charges	Ressources	Solde
A.- OPÉRATIONS À CARACTÈRE DÉFINITIF			
<i>Budget général</i>			
Recettes brutes ^(a)		291.442.130.199,13	
<i>A déduire</i> : Dégrèvements et remboursements d'impôts.....		61.329.467.489,53	
Recettes nettes.....		230.112.662.709,60	
Dépenses ordinaires civiles brutes.....	295.406.068.960,08		
<i>A déduire</i> : Dégrèvements et remboursements d'impôts.....	61.329.467.489,53		
Dépenses ordinaires civiles nettes	234.076.601.470,55		
Dépenses civiles en capital.....	16.808.112.513,75		
Dépenses militaires.....	29.214.997.534,73		
Total pour le budget général	^(b) 280.099.711.519,03	230.112.662.709,60	- 49.987.048.809,43
<i>Comptes d'affectation spéciale à caractère définitif</i>			
Recettes		10.405.641.399,08	
Dépenses ordinaires civiles.....	3.454.182.595,16		
Dépenses civiles en capital.....	6.680.040.621,96		
Total pour les comptes d'affectation spéciale.....	10.134.223.217,12	10.405.641.399,08	271.418.181,96
Totaux (budget général et comptes d'affectation spéciale).....	290.233.934.736,15	240.518.304.108,68	- 49.715.630.627,47
<i>Budgets annexes</i>			
Aviation civile.....	1.381.620.264,75	1.381.620.264,75	
Journaux officiels.....	193.603.734,90	193.603.734,90	
Légion d'honneur.....	20.590.070,83	20.590.070,83	
Monnaies et médailles.....	135.846.826,01	135.846.826,01	
Ordre de la Libération.....	993.627,18	993.627,18	
Prestations sociales agricoles.....	15.932.945.175,77	15.932.945.175,77	
Totaux budgets annexes	17.665.599.699,44	17.665.599.699,44	"
Totaux des opérations à caractère définitif (A).....	307.899.534.435,59	258.183.903.808,12	- 49.715.630.627,47
B.- OPÉRATIONS À CARACTÈRE TEMPORAIRE			
<i>Comptes spéciaux du Trésor</i>			
Comptes d'affectation spéciale à caractère temporaire	1.614.612,74	667.621,68	- 946.991,06
Comptes de prêts.....	1.133.753.147,63	1.227.463.438,79	93.710.291,16
Comptes d'avances.....	62.067.994.035,62	62.345.037.747,12	277.043.711,50
Comptes de commerce (résultat net).....	- 112.715.749,74		112.715.749,74
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (résultat net).....			"
Comptes d'opérations monétaires hors FMI (résultat net).....	61.899.942,03		- 61.899.942,03
Totaux des opérations à caractère temporaire hors FMI (B).....	63.152.545.988,28	63.573.168.807,59	420.622.819,31
Solde d'exécution des lois de finances hors FMI (A+B).....	"	"	- 49.295.007.808,16
Solde d'exécution des lois de finances hors FMI, hors FSC	"	"	- 49.296.324.289,38

Texte du projet de loi

**Texte adopté
par l'Assemblée
nationale en
première
lecture**

**Propositions de
la Commission**

- (a) Après déduction des prélèvements sur recettes de l'Etat (49.555.759.234,73 €) au profit des collectivités locales et des Communautés européennes.
- (b) Le montant des dépenses brutes du budget général s'établit à 341.429.179.008,56 €.

Texte du projet de loi

Article 2

Le montant définitif des recettes du budget général de l'année 2002 est arrêté à 291.442.130.199,13 € La répartition de cette somme fait l'objet du tableau A annexé à la présente loi.

Article 3

Le montant définitif des dépenses ordinaires civiles du budget général de 2002 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par ministère conformément au tableau B annexé à la présente loi.

(En euros)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
I.- Dette publique et dépenses en atténuation de recettes.....	102.581.068.852,03	852.773.959,38	830.008.872,35
II.- Pouvoirs publics.....	796.206.371,06	»	366.355,94
III.- Moyens des services.....	113.290.248.791,84	98.418.708,60	794.827.162,76
IV.- Interventions publiques	78.738.544.945,15	12.870.652,71	463.917.574,56
TOTAUX	295.406.068.960,08	964.063.320,69	2.089.119.965,61

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 2

Sans modification.

Article 3

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 2

Sans modification.

Article 3

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 4

Le montant définitif des dépenses civiles en capital du budget général de 2002 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par ministère conformément au tableau C annexé à la présente loi.

(En euros)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
V.- Investissements exécutés par l'Etat	3.996.017.133,47	»	24,53
VI.- Subventions d'investissement accordées par l'Etat	12.811.453.379,57	»	37,43
VII.- Réparations des dommages de guerre....	642.000,71	»	0,29
TOTAUX.....	16.808.112.513,75	»	62,25

Article 5

Le montant définitif des dépenses ordinaires militaires du budget général de 2002 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis conformément au tableau D annexé à la présente loi.

(En euros)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
III. - Moyens des armes et services.....	17.883.086.075,26	15.797.752,60	138.973.599,34
TOTAUX.....	17.883.086.075,26	15.797.752,60	138.973.599,34

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 4

Sans modification.

Article 5

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 4

Sans modification.

Article 5

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 6

Le montant définitif des dépenses militaires en capital du budget général de 2002 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis conformément au tableau E annexé à la présente loi.

(En euros)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
V.- Équipement	11.069.664.413,48	12,15	14,67
VI.- Subventions d'investissement accordées par l'Etat	262.247.045,99	0,06	1,07
TOTAUX.....	11.331.911.459,47	12,21	15,74

Article 7

Le résultat du budget général de 2002 est définitivement fixé comme suit :

Recettes	291.442.130.199,13 €
Dépenses	341.429.179.008,56 €
Excédent des dépenses sur les recettes	- 49.987.048.809,43 €

La répartition des recettes et des dépenses fait l'objet du tableau F annexé à la présente loi.

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 6

Sans modification.

Article 7

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 6

Sans modification.

Article 7

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 8

Les résultats des budgets annexes sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par budget conformément au tableau G annexé à la présente loi.

(En euros)

Désignation des budgets	Totaux égaux en recettes et en dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
Aviation civile.....	1.381.620.264,75	1.980.936,06	47.873.152,31
Journaux officiels.....	193.603.734,90	13.639.601,98	4.736.864,08
Légion d'honneur.....	20.590.070,83	2.908.969,81	618.682,98
Monnaies et médailles.....	135.846.826,01	»	64.769.026,99
Ordre de la Libération.....	993.627,18	275.342,14	42.680,96
Prestations sociales agricoles.....	15.932.945.175,77	192.550.426,57	118.074.143,80
TOTAUX.....	17.665.599.699,44	211.355.276,56	236.114.551,12

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 8

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 8

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 9

I. – Les résultats des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent en 2003 sont arrêtés, au 31 décembre 2002, aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits et les autorisations de découverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par catégorie de comptes et ministère gestionnaire, conformément au tableau I, annexé à la présente loi.

(En euros)

Désignation	Opérations de l'année 2002		Ajustements de la loi de règlement		
	Dépenses	Recettes	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés	Autorisations de découverts complémentaires
I.- Opérations à caractère définitif					
Comptes d'affectation spéciale	10.134.223.217,12	10.405.641.399,08	514.622.971,82	667.384.255,70	»
	10.134.223.217,12	10.405.641.399,08	514.622.971,82	667.384.255,70	»
II.- Opérations à caractère temporaire					
Comptes d'affectation spéciale	1.614.612,74	667.621,68	»	0,26	»
Comptes de commerce	5.563.118.642,08	5.675.834.391,82	»	»	»
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.....	»	»	»	»	»
Comptes d'opérations monétaires.....	4.674.681.817,76	5.218.590.478,03	»	»	9.115.022.489,29
Comptes de prêts.....	1.133.753.147,63	1.227.463.438,79	0,01	150.001,38	»
Comptes d'avances.....	62.067.994.035,62	62.345.037.747,12	5.957.288.928,11	20.184.892,49	»
Totaux.....	73.441.162.255,83	74.467.593.677,44	5.957.288.928,12	20.334.894,13	9.115.022.489,29
Totaux généraux.....	83.575.385.472,95	84.873.235.076,52	6.471.911.899,94	687.719.149,83	9.115.022.489,29

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 9

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 9

Sans modification.

Texte du projet de loi

II. – Les soldes des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent en 2003, sont arrêtés, à la date du 31 décembre 2002, aux sommes ci-après et répartis par ministère conformément au tableau I annexé à la présente loi.

(En euros)

Désignation des catégories de comptes spéciaux	Soldes au 31 décembre 2002	
	Débiteurs	Créditeurs
Comptes d'affectation spéciale : opérations à caractère définitif et à caractère temporaire.....		1.546.065.201,41
Comptes de commerce.....	21.195.984,88	807.266.624,86
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.....	26.317.746,04	
Comptes d'opérations monétaires.....	9.187.585.660,39	1.886.962.909,55
Comptes de prêts.....	17.216.098.668,53	
Comptes d'avances.....	14.857.189.118,42	
TOTAUX.....	41.308.387.178,26	4.240.294.735,82

III. – Les soldes arrêtés au II sont reportés à la gestion 2003 à l'exception d'un solde débiteur de 72.563.171,10 € concernant les comptes d'opérations monétaires et d'un solde débiteur de 585.099.906,80 € concernant les comptes de prêts qui font l'objet d'une affectation par l'article de transport aux découverts du Trésor.

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Propositions de la Commission

Texte du projet de loi

Article 10

Le solde débiteur des pertes et profits sur emprunts et engagements de l'Etat est arrêté au 31 décembre 2002 à la somme de 1.431.256.352,67 € conformément au tableau ci-après :

(En euros)

Opérations	Dépenses	Recettes
Annuités non supportées par le budget général ou un compte spécial du Trésor.....	1.152.150.602,94	
Dotations aux amortissements - Charges financières		
- dotations aux amortissements des suppléments résultant des indexations.....	3.472.107,89	
- dotations aux amortissements des décotes.....	999.889.395,32	
Quote-part des primes sur emprunts et Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN).....		1.040.735.650,23
Pertes et profits divers sur emprunts et engagements		
- pertes sur emprunts à long terme	440.551.182,14	
- profits divers sur emprunts à long terme		155.720.230,27
- pertes sur BTAN.....	35.475.810,26	
- profits divers sur BTAN.....		3.702.148,15
- pertes diverses.....	31,80	
- profits divers		124.749,03
TOTAUX.....	2.631.539.130,35	1.200.282.777,68
SOLDE.....	1.431.256.352,67	

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 10

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 10

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 11

Le solde fixé à l'article 7, les soldes débiteurs mentionnés au III de l'article 9 et le solde arrêté à l'article 10 ainsi que le résultat de la régularisation comptable mentionnée ci-après sont transportés en augmentation des découverts du Trésor et récapitulés dans le tableau ci-dessous :

– Excédent des dépenses sur les recettes du budget général de 2002	49.987.048.809,43 €
– Résultat net du compte spécial du Trésor « Pertes et bénéfices de change » soldé chaque année.....	72.563.171,10 €
– Remises de dettes aux pays les moins avancés	585.099.906,80 €
– Pertes et profits sur emprunts et engagements	1.431.256.352,67 €
– Régularisation comptable	0,48 €
Total à transporter en augmentation des découverts du Trésor	52.075.968.240,48 €

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 11

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 11

Sans modification.